



FORMATION MANAGEMENT SECURITE - FMS

Centre de Formation : 175 boulevard Anatole France

93200 SAINT-DENIS

FMS

☎ 01.40.11.39.79/☎ 01.40.11.44.56/☎ 01.40.11.31.86

Nous formons des Hommes aujourd'hui, pour qu'ils sauvent des vies demain...

REGLEMENT INTERIEUR

Du centre de formation

①. Vous serez tenu d'être présent dès le début du cours, soit 9 heures. L'heure de fin de cours sera déterminée chaque jour par le formateur. Toutes absences ou retards non justifiés seront sanctionnés par un changement de date de l'examen concerné, tel que le prévoit *les articles des 8 à 13, de la convention de formation*.

②. Un respect mutuel sera observé à l'encontre de notre personnel, mais également entre stagiaires.

③. Nous vous demandons de respecter les salles et le matériel mis à votre disposition.

④. Vos téléphones portables devront être éteints ou en mode silencieux avant de pénétrer dans la salle de cours. En cas d'appel urgent, prévenez le formateur et sortez de la salle avant de décrocher.

⑤. Nous vous demandons de respecter l'état de propreté des sanitaires mis à votre disposition situés au niveau du palier ascenseur.

⑥. Toute personne étant en formation d'agent de sécurité ou de sécurité incendie à l'interdiction d'emprunter les ascenseurs.

⑦. Une tenue correcte et une hygiène corporelle irréprochable vous est demandée durant toute la période de votre formation. Le port du pantalon et de chaussure de ville ou basket sont obligatoire. Pour les femmes, les cheveux longs doivent être attachés, les chaussures à talon et petites sandales sont interdites. (Nota : boucles d'oreilles, piercings, couvre chefs et survêtements, sont prohibés, les tatouages doivent être dissimulés)

⑧. Les pauses et repas se dérouleront soit à l'extérieur de l'immeuble, soit au niveau de « l'espace pause » dédié à cet effet situé au fond du centre (espace non-fumeur), les fumeurs devront se rendre à l'extérieur du bâtiment. Nous vous demandons également de respecter la propreté de cet espace. Seule la consommation d'eau sera autorisée dans les salles. **Il est interdit de consommer des boissons chaudes et de manger dans les salles de cours.**

⑨. Lors de vos présentations aux examens, internes comme externes au centre, une tenue correcte vous sera exigée (costume avec ou sans cravate, pour les femmes se référer à l'article 7 de ce présent règlement) sous peine de non-présentation à l'examen.

⑩. Vous attestez sur l'honneur n'avoir jamais eue de condamnation avec la justice, et donc un casier judiciaire vierge.

N.B : Le stagiaire atteste avoir pris connaissance que la société FMS, décline toutes responsabilités concernant les éventuels dommages survenus en dehors de ses locaux.

Les formateurs et la direction se réserve le droit d'exclure tout stagiaire pour non-respect du présent règlement et pour tout comportement inadmissible et ceci sans remboursement ou rétribution quelconque !